

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 janvier 2026

---

FAIRE ASSUMER À CHACUN LES CONSÉQUENCES DE SES ACTES EN PERMETTANT  
LA SAISIE DES AMENDES NON PAYÉES SUR LES MINIMAS SOCIAUX - (N° 2223)

Adopté

N° AS4

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Simion, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, Mme Dombre Coste, Mme Froger,  
Mme Godard, M. Guedj, M. Houlié et Mme Runel

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à supprimer cet article odieux et ainsi à ne pas rendre saisissables sur le RSA, les allocations chômage de fin de droits (« ASS ») et les prestations sociales le montant des amendes non payées.

Nous nous opposons totalement à cet article, ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, elle risque de précariser des ménages – dont une part non négligeable vivant avec des enfants – vivent déjà avec très peu de ressources.

Même si l'auteur de la proposition de loi a introduit un plafond de 50 euros par mois saisissables par prestation concernée (RSA, ASS et prestations familiales), pour certains ménages, 50 euros c'est déjà beaucoup.

Surtout, le plafond est applicable par prestation concernée et pourrait conduire pour un ménage avec 2 adultes et des enfants percevant le RSA, l'ASS et des prestations familiales à saisir jusqu'à 150 euros par mois ; ce qui est encore plus inacceptable.

Ensuite, cette proposition de loi n'apporte aucune solution sérieuse à la « *montée de la délinquance* » à « *l'ensauvagement* » régulièrement soulignés par le groupe Droite Républicaine, notamment en termes de prévention.

Enfin, il est curieux de voir ce même groupe s'acharner sur les ménages les plus pauvres pour essayer de récupérer quelques centaines de millions d'euros quand à l'occasion de l'examen du

projet de loi visant à lutter contre la fraude fiscale et sociale, ce dernier s'est montré beaucoup plus réticent quand il s'agissait de lutter contre la fraude fiscale des ménages les plus riches et des grandes entreprises dont les montants fraudés sont estimés entre 80 et 100 milliards d'euros par an.

Pour toutes ces raisons, il est proposé de supprimer cet article odieux.

Tel est l'objet du présent amendement.